

REGLEMENT DU JEU TOMBOLAMANIA.COM

ARTICLE PRELIMINAIRE

Sont réputés avoir pris connaissance et accepter sans réserve les présentes « Conditions générales d'utilisation » et tous termes et conditions complémentaires qui y sont accessibles par hyperliens présents sur cette page :

Tout internaute naviguant sur les pages du site « www.tombolamania.com » au moment de sa consultation.

Tout membre s'inscrivant aux services de tombolamania.com, « Participant » est tenu de s'assurer de la mise à jour de ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Monsieur D'antoni sébastien, n° SIRET : 533 371 191 00016, dont le siège sociale se situe au 21 rue des Polyanthas 93110 Rosny sous bois, éditeur du site internet www.tombolamania.com (si après dénommé « le Site »), organise de manière illimité des tirages au sort faisant participer les internautes qui se seront inscrit sur le Site. Ouverture du jeu : 1 septembre 2012.

La participation à ce jeu «gratuit et sans obligation d'achat» implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par l'organisateur.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeur ou mineur (étant précisé que pour les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale), pénalement responsable, résidant légalement en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel organisateur du jeu et de leur famille direct vivant sous le même toit.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au jeu, les adhérent du Site doivent posséder un téléphone mobile relié à l'un des opérateurs mobiles français. Il leur suffit d'envoyer un SMS au numéro d'envoi indiqué sur le Site en indiquant le mot clé, leur pseudo et le numéro du lot correspondant au lot choisi sur le Site.

Suite à l'envoi du SMS l'adhérent reçoit un SMS de confirmation de sa participation au tirage au sort ainsi qu'un mail détaillant le lot qu'il a sélectionné et le numéro du tirage au sort auquel il participe.

Chaque lot correspond à un tirage au sort.

Pour chaque lot mis en jeu le nombre d'internaute participant au tirage au sort sera indiqué sur le Site dans les détails du lot, ainsi que le nombre de participant nécessaire au démarrage du tirage au sort.

Une fois le nombre de participant atteint pour un lot, la comptabilisation des participations est arrêtée pour ce seul lot. Le gagnant sera désigné par un tirage au sort organisé le jour qui suit l'arrêt des participations (tirage au sort réalisé avec un logiciel informatique). Le gagnant remportera le lot

correspondant au numéro et à la photo du lot qu'il aura validé par l'envoi d'un SMS au numéro indiqué sur le Site. Ne seront prises en considération les participations des adhérents dont les coordonnées seront incomplètes, celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement. Pour chaque lot mis en jeu, sa valeur commerciale sera indiquée sur le Site pendant toute la durée du dit jeu.

Les lots à gagner sur le Site sont classés dans la catégorie High tech, de différentes marques et de valeurs comprises entre 50 euros et 1500 euros.

Téléviseurs, téléphones portables, I-phones, ordinateurs portables, tablettes, jeux vidéo, consoles de jeux, MP3...

CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES DU SITE

1. Engagements de l'internaute utilisateur du site

En utilisant les services du site, tout internaute s'engage à :

- ne pas publier un contenu erroné, trompeur ou ambigu ;
- ne pas enfreindre les droits relatifs à la propriété intellectuelle, tant du Site que de tout tiers, personne morale ou physique ;
- ne pas collecter d'informations sur les utilisateurs du Site sans leur consentement ;
- ne pas propager des virus ou tout autre technologie susceptible de nuire aux autres internautes ou au Site ;
- ne pas transférer son compte tombolamania.com à un tiers ;
- ne pas utiliser le compte tombolamania.com d'un tiers ;
- protéger son mot de passe et toutes ses données personnelles relatives à son compte tombolamania.com

2. Suspensions de comptes et de services

Le Site se réserve le droit :

- de limiter, suspendre ou arrêter ses services ou tout compte utilisateur « Participant » dont les activités sont susceptibles de nuire au Site, au jeu ou aux utilisateurs ;
- de fermer l'accès au Site ;
- de poursuivre toute personne ou organisation agissant contre les intérêts du Site.

ARTICLE 4 : ENVOI DES GAINS

Aucune contrepartie du gain ne pourra être demandée par les gagnants à l'organisateur du jeu. Il est précisé que l'organisateur du jeu pourra fournir aux gagnants sur demande par mail une facture du lot gagné mais ne fournira aucune autre prestation, ni garantie.

L'organisateur se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Les gagnants des lots seront contactés par mail par l'organisateur du jeu, pour une confirmation de leur gain, au cours des jours suivants le tirage au sort correspondant au lot validé.

Il est précisé que le participant désigné gagnant conformément au règlement du jeu sera la personne enregistrée en tant qu'adhérent au Site. Lors de son inscription sur le site il aura fourni à l'organisateur ses coordonnées complètes, à savoir nom, prénom, adresse postale, adresse mail, ainsi qu'un pseudo et un mot de passe qu'il aura lui-même choisi.

Aucun messages ne sera adressé aux perdants, ils pourront s'informer du résultat des tirages au sort en accédant à la liste des gagnants sur le Site où les noms et prénoms des gagnants, les articles remportés ainsi que les numéros des tirages au sort seront indiqués.

ARTICLE 5 : REMBOURSEMENT DES FRAIS

Cette offre de remboursement est strictement limitée à une participation par personne (remboursement de la surtaxe d'un SMS tarif indiqué sur le Site). Le coût du SMS ne sera pas remboursé si le participant dispose d'un abonnement téléphonique incluant un nombre de SMS forfaitaire ou illimité puisque cet abonnement aura été souscrit pour son usage des SMS en général et que le fait de participer au jeu ne lui imputera pas de frais supplémentaires).

Seul le titulaire d'un abonnement opérateur mobile peut être remboursé (un remboursement par foyer, même nom, même adresse pendant toute la durée de l'opération).

Pour bénéficier de ces remboursements, le joueur doit en faire la demande sur papier libre sous enveloppe affranchie à l'adresse du jeu, accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité, d'un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP) et de la facture justificative de l'opérateur mobile permettant d'établir sa participation au jeu ce au plus tard 40 (quarante) jours calendaires après la date d'envoi du SMS, le cachet de la Poste faisant fois.

Toute demande illisible, raturée, ou incomplète sera considérée comme nulle. Cette demande est à adresser à l'adresse figurant à l'article 1. Les frais d'affranchissement seront remboursés sur simple demande écrite conjointe sur la base du tarif lent en vigueur.

La demande de remboursement est traitée en moyenne sous trois (3) à six (6) mois, par virement bancaire, sous réserve de la réception de l'ensemble des informations demandées aux fins de traitement.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

L'organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le Site mis à disposition.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement et/ou de perte de courrier postal ou électronique.

Plus particulièrement, l'organisateur ne serait être tenue responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient valider leurs participations via leur opérateur téléphonique du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- toute intervention malveillante,
- une liaison téléphonique,
- matériel ou logiciels,
- tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel,
- un cas de force majeure,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

ARTICLE 7 : ANNULATION

L'organisateur pourra annuler tout ou une partie des jeux s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à un des jeux ou de la détermination des gagnants.

Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les gains aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ses fraudes.

ARTICLE 8 : LE SITE

Dans le cas d'un changement de nom et de ce fait d'adresse URL du Site, avec conservation du contenu et des données du Site, les conditions du présent règlement s'appliqueront dans les mêmes conditions.

ARTICLE 9 : REGLEMENT ET LITIGES

Le simple fait de participer au jeu du Site entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de l'organisateur pour les cas prévus et non prévus.

En cas de réclamations, pour quelques raisons que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de 3 (trois) mois à compter de l'envoi du SMS de participation à l'adresse de l'opération (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse).

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'organisateur on force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif aux jeux organisés par l'organisateur.

L'organisateur indique aux participants que les données nominatives reçues dans le cadre des jeux font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique dont il se refuse le droit d'exploiter ou de commercialiser.

Le participant dans le cas ou il ferait parti des gagnants autorise l'organisateur, à titre gracieux, à utiliser librement son nom et prénom, dans le cadre de la mise en ligne de la liste des gagnants des lots.

En cas de différence entre la version du règlement publiée et la version envoyée à toute personne qui en fait la demande, c'est la version publiée qui prévaudra dans tous les cas de figure.

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la société organisatrice. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

LES PARTIES S'EFFORCERONT DE RESOUDRE A L'AMIABLE TOUT LITIGE QUI SURVIENDRAIT A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU PRESENT REGLEMENT. EN CAS DE DESACCORD DEFINITIF, ET SOUS RESERVE DES DISPOSITION LEGALES, LES TRIBUNAUX DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS.